

## TROPHÉE RÉGIONAL DU JEUNE CYCLISTE RÈGLEMENT 2023

### Article 1

Les clubs organisateurs d'une manche du Trophée ou du Championnat Occitanie devront constituer un dossier mentionnant :

- Programme du jour et horaires.
- Plan et détail des épreuves par catégorie.
- Descriptif des jeux d'adresse et leurs distances (si la distance entre les quilles n'est pas la distance maximum du guide bleu, indiquer distance). Les dossiers doivent positionner les jeux d'adresse comme ils se présenteront réellement sur le terrain.
- Podium, récompenses ....
- Le nom, le prénom et les coordonnées de la personne responsable.
- Date limite de dépôt des dossiers au Comité Régional : **12 Mars 2023**.

### Article 2

- Les arbitres seront des Arbitres Ecoles de Vélo, provenant de toutes les écoles de vélo.
- Toutes les écoles de vélo doivent présenter un ou deux arbitres susceptibles d'officier tant pour les épreuves du matin que pour la régularité.
- En cas de réclamation ou de litige, le représentant de la Commission route Ecole de vélo sera seul compétent.
- La Commission Régionale des Ecoles de Vélo sera chargée d'examiner et de trancher tous les litiges pouvant intervenir. Elle est habilitée à modifier tout ou partie du règlement, si l'esprit s'en trouve altéré.

### Article 3

- Les épreuves du Trophée ne pourront pas débuter avant 10 heures.
- L'épreuve de l'après-midi devra démarrer impérativement à 13H30.
- Les épreuves sont réservées aux coureurs titulaires d'une licence FFC, catégorie jeunes (5-14 ans).
- Licences Baby : compétitions interdites
- Les engagements se feront par internet, clôture à J-3, 20 heures.
- Lors du 1er Trophée, le classement de l'épreuve individuelle du matin, permettra d'établir l'ordre sur la grille de départ de l'après-midi.
- Le classement général du trophée servira de référence pour établir l'ordre de passage aux épreuves de vitesse (passage des concurrents 2x2) ou d'adresse du Trophée suivant.
- Si un coureur s'engage le jour même, il figurera en dernier sur la liste « ordre de passage » même s'il était présent au Trophée précédent.

### Article 4

- Dossards : le format doit être de 18 X16 cm. La pose doit être correcte avec 4 épingles et non plié.
- Tout dossard de compétiteur absent doit être rendu impérativement par le responsable de l'équipe avant 9h30.

## Article 5

- Les participants devront obligatoirement porter le casque et les gants.
- Seul le changement de roues est autorisé à poste fixe pendant les épreuves.
- Les vélos seront munis de cale-pieds avec courroies pour l'utilisation de tennis ou de pédales automatiques pour l'utilisation de chaussures avec cales.
- **Les vélos des U7 devront avoir au minimum la coquille.**
- **Les guidons et potences devront être bouchés.** Les deux freins devront être en bon état de marche.
- Le développement sera limité à 7.01 m pour les U15, 6.40m pour les U13, à 5.60 m pour les autres catégories. **Le braquet U15 filles sera identique à celui des garçons soit 7.01m.**
- Les roues à bâtons et les roues lenticulaires seront interdites pour toutes les catégories.
- L'utilisation de liaisons radios (oreillettes) est interdite.
- Lors de toutes les épreuves : pas d'additif sur les cales automatiques.
- Le port du maillot Champion Occitanie sur route n'est pas autorisé lors des épreuves Ecole de Vélo.

## Article 6

### Pour le classement par Club :

- Une équipe sera représentée par 5 coureurs: 1 U9, 1 U11, 1 U13, 1 U15 et 1 fille. Le classement s'effectuera sur les 5 meilleurs résultats. Le résultat filles est celui du classement filles isolées.  
Pour le classement par Club pour la participation au TFJC :  
Les épreuves post championnat régional compteront au trophée d'Occitanie mais ne serviront pas pour la sélection au trophée de France.
- Avoir participé à au moins 3 trophées et le championnat régional avec une équipe de 5 coureurs (toutes catégories confondues).
- Une équipe sera représentée par 8 coureurs: 2 U11, 2 U13 et 2 U15 et 2 filles quel que soit la catégorie (U11 à U15). Le classement s'effectuera sur les 7 meilleurs résultats. (Un joker).
- 3 trophées jusqu'au 04 Juin et le championnat serviront à déterminer les 5 équipes de clubs qui seront retenues pour le TFJC, et pour constituer l'équipe d'entente de club. (Voir règlement spécifique au TFJC).

## Article 7

- Les classements informatiques de tous les Trophées seront assurés par un arbitre officiel désigné par la commission arbitrale. L'utilisation d'une feuille de calculs commune est nécessaire. **L'organisateur prévoira un matériel informatique portable ainsi qu'une imprimante.**

## Article 8

- Les classements se font par catégorie : U7, U9, U11, U13, U15.
- Le classement général individuel s'obtient par addition des places obtenues dans chaque épreuve. En cas d'ex-aequo : la place obtenue à la régularité sera déterminante.
- **Le trophée régional est prioritaire sur les trophées/challenges départementaux (ordre de départ, maillots distinctifs, etc....)**

## Article 9

- Chaque journée de trophées proposera des épreuves identiques **pour toutes les catégories**, la régularité obligatoire et, au choix de l'organisateur : le sprint, la montée chrono, l'adresse, contre la montre....
- **Les épreuves des Jeunes Cyclistes se dérouleront sur les journées suivantes :**

DATES	LIEU	ORGANISATEUR	ÉPREUVES	
01-avril	Gignac	Mousquetaires Pradéens	vitesse / régularité	<b>Trophée 1/10</b>
10-avril	Albi	Albi VS	vitesse / régularité	<b>Trophée 2/10</b>
23 avril	Pierrefites	UC Lavedan	CLM / régularité	<b>Trophée 3/10</b>
30-avril	Le Bosc	Vélo club Lodévois	vitesse / régularité	<b>Trophée 4/10</b>
01 mai	St Juery	SJO	Adresse / régularité	<b>Trophée 5/10</b>
14 mai	Pont de l'Arn	U V Mazamet	Montée chrono / régularité	<b>Trophée 6/10</b>
21 mai	Castres	Vsll	vitesse / régularité	<b>Trophée 7/10</b>
28 mai	Muret	Villeneuve cycliste	Adresse / régularité	<b>Trophée 8/10</b>
3 juin	Castelsarrasin	CAC	Montée chrono / régularité	<b>Championnat d'Occitanie</b>
17 juin	Branoux les taillades	VC Cévenol	Piste avec vélo route	<b>Championnat d'Occitanie Piste</b>
18-juin	Gp de Branoux	VC Cévenol	Piste :Poursuite / régularité	<b>Trophée 9/10</b>
25 juin	Martres Tolosane	Le Fousseret	CLM / régularité	<b>Trophée 10/10</b>

## Article 10

### a) Épreuve de vitesse

- Distance
  - 150 à 200 mètres pour les U11, U13, U15
  - 80 mètres pour les U7 et U9
- Sur une route non accidentée.
- Conformément à la réglementation des Trophées des Ecoles de Vélo, les épreuves chronométrées de sprint sont autorisées sur des distances de 60 à 200 mètres.
- **Chronométrage électronique obligatoire**
- En présence **d'une panne de Chronométrage électronique seulement**, l'épreuve de vitesse ne peut être annulée, le chronométrage se fera manuellement (règlement fédéral).
- Un commissaire officiel sera nommé à chaque épreuve "aux 10 mètres" afin de faire respecter le règlement : « le coureur ne peut recommencer qu'en cas de crevaison ou bris de matériel constaté sur toute la distance ou déchaussage dans les 10 mètres ».
- Pour tout incident constaté le coureur recommence le dernier.
- Départ par 2 concurrents pour toutes les catégories sauf pré-licenciés.
- **Le départ sera tenu par 1 éducateur et donné au sifflet.** Les deux éducateurs doivent être les mêmes pour une catégorie.
- **Il n'est pas interdit de prendre la roue (accordé au TFJC) après la fin du couloir délimité.**
- **Classement des coureurs à partir de la corde par ordre de dossard.**

### b) Épreuve d'adresse

- Jeux figurants dans le guide bleu, **intervalle entre les jeux : 8 mètres minimum**. La zone des jeux doit être dégagée, protégée par des barrières, la distance par rapport à toute bordure ou trottoir doit être au moins d'un mètre.
- Modification de la valeur d'un refus : ½ tour dans le rond = 30 secondes, passage délibéré à côté du rond sans essayer de le faire = 1 minute
- U7 : 5 jeux maximum
- U9 : 8 jeux maximum
- U11 U13 U15 : 10 jeux maximum
- Les coureurs auront libre choix de faire l'épreuve en chaussures de sport ou chaussures automatiques de vélo.
- Le vélo utilisé devra être celui du coureur, de route de préférence.
- Reconnaissance du parcours à pied uniquement

### c) Épreuve de régularité

- Arrivée des épreuves de régularité : la pose de barrières ou rubalise est obligatoire sur une distance de 50 mètres précédant l'arrivée
- Un tour de reconnaissance sera effectué par club.
- L'appel sera fait en fonction de l'épreuve du matin. (Ou le trophée précédent pour les journées où la régularité est le matin)
- La présence d'une vidéo est obligatoire pour permettre de juger les arrivées.
- La longueur minimum du circuit doit être de 2.5 km impérativement.
- Les distances de l'épreuve doivent être conformes au cahier des charges et la difficulté adaptée à la catégorie des enfants.
- Le contrôle des braquets sera effectué systématiquement avant le départ de la régularité
- Bidon : autorisé pour les benjamins et minimes, **ravitaillement interdit pendant la course**.
- Il est formellement interdit de suivre à vélo ou en courant, les enfants lors des régularités sous peine de déclassement.
- Ne seront habilités à suivre les coureurs, uniquement les éducateurs du club organisateur et ceux-ci devront impérativement suivre le dernier coureur.
- Pas de changement de vélo autorisé sur l'épreuve de régularité.
- Changement des roues autorisé au podium sans tour rendu.
- Sur incident grave, les arbitres pourront neutraliser la course.
- Kilométrages :
  - U7 : de 500 mètres à 1 km libres
  - U9 : 3 à 4 Km libres
  - U11 : 8 à 10 Km libres
  - U13 : 10 à 15 Km libres
  - U15 : 25 à 30 Km libres

### d) Épreuve de montée chronométrée/ ou CLM individuel

L'ensemble des coureurs participent à cette épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

- Chaque coureur devra effectuer une montée chronométrée d'une distance correspondante à sa catégorie :  
120/150 m pour U7/U9 et 500/600 m pour U11/U13/U15.  
Ou pour le CLM classique 1km pour U7/U9 et 2km pour U11/U13/U15.
- L'ensemble des coureurs devra partir par catégories les uns derrière les autres.
- Aucune entraide entre coureurs ou éducateurs n'est autorisée.
- Classement :
- Le classement sera effectué au temps.

## Article 11 : Classement individuel et par équipe du Trophée du Jeune Cycliste :

- Les points sont attribués : du 1<sup>er</sup> au 50<sup>ème</sup> du classement général (établi par l'addition des places dans chaque épreuve) :

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>	13 <sup>ème</sup>
75pts	70pts	66pts	63pts	60pts	57pts	54pts	51pts	48 pts	45 pts	42 pts	40 pts	38 pts

14 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	16 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup>	18 <sup>ème</sup>	19 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>	21 <sup>ème</sup>	22 <sup>ème</sup>	23 <sup>ème</sup>	24 <sup>ème</sup>	25 <sup>ème</sup>	26 <sup>ème</sup>
37 pts	36 pts	35 pts	34 pts	33 pts	32 pts	31 pts	30 pts	29 pts	28 pts	27 pts	26 pts	25 pts

27 <sup>ème</sup>	28 <sup>ème</sup>	29 <sup>ème</sup>	30 <sup>ème</sup>	31 <sup>ème</sup>	32 <sup>ème</sup>	33 <sup>ème</sup>	34 <sup>ème</sup>	35 <sup>ème</sup>	36 <sup>ème</sup>	37 <sup>ème</sup>	38 <sup>ème</sup>	39 <sup>ème</sup>
24 pts	23 pts	22 pts	21 pts	20 pts	19 pts	18 pts	17 pts	16 pts	15 pts	14 pts	13 pts	12 pts

40 <sup>ème</sup>	41 <sup>ème</sup>	42 <sup>ème</sup>	43 <sup>ème</sup>	44 <sup>ème</sup>	45 <sup>ème</sup>	46 <sup>ème</sup>	47 <sup>ème</sup>	48 <sup>ème</sup>	49 <sup>ème</sup>	50 <sup>ème</sup>
11 pts	10 pts	9 pts	8 pts	7 pts	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts	1 pt

- 5 trophées compteront pour le classement général. 1 avec épreuve d'adresse, 1 avec CLM ou montée chrono et 2 avec vitesse.
- Un bonus de 15 points sera attribué à tous les coureurs participants au championnat piste école de vélo du 17 juin 2023
- Ce bonus ne sera pris en compte qu'après la dernière épreuve de trophée.
- Le vainqueur est celui qui possède le plus grand nombre de points
- Ce barème sera également retenu pour le classement spécifique des féminines.
- En cas d'ex-aequo après la totalité des trophées, le plus grand nombre de meilleures places sera retenu et si encore égalité le classement se fera sur le général de l'épreuve du dernier trophée.

## Article 12 : Récompenses :

Lors de chaque épreuve, l'ordre protocolaire sera :

- Tous les participants ont une récompense individuelle par catégories.
- Le classement par équipe : seul les éducateurs des équipes montent sur le podium et reçoivent une récompense.

Lors du dernier trophée, remise des récompenses du classement général du trophée régional, l'ordre protocolaire sera :

- Les 3 premiers/premières ont une récompense individuelle par catégories.
- Le classement par équipe : les 3 premières équipes montent sur le podium et reçoivent la récompense.

- Présence obligatoire à la cérémonie protocolaire avec le maillot du club.
- Les féminines se classant dans les premiers du classement général seront récompensées deux fois.

## Article 13 : Participation au Trophée de France du Jeune Cycliste de St Omer (62) du 07 au 09 Juillet 2023 :

- 5 clubs labellisés école française de cyclisme avec 3 éducateurs dont une dame, 2 U11, 2 U13, 2 U15 et 2 filles minimums. Le budget étant à la charge du club. (Règlement consultable sur le site de la FFC)
- 1 entente club, les coureurs ne venant pas obligatoirement de clubs labellisés.
  - Les sélections seront établies début Juin.

Pour tout renseignement s'adresser à :  
**Christophe Trémoulet, Président de la commission des jeunes cyclistes**  
 Mail : [contact@ingetech.fr](mailto:contact@ingetech.fr) tel : 06 76 05 61 77